

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 170

présenté par

Mme Dalloz et M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 3

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« les régimes »

les mots :

« le système ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les excédents du FRR ne doivent pas servir à équilibrer les régimes spéciaux de retraite et de la fonction publique, mais doivent être consacrés exclusivement à la sauvegarde financière du système de retraite.

Tel est l'objet de cet amendement.